

L'ordre lance actuellement une campagne « musclée » de recouvrement de cotisations n'hésitant à faire appel à des cabinets d'avocats pour intimider les professionnels outrepassant les directives ministérielles.

Rappel à l'ordre

L'ordre infirmier n'est pas mort, il nous menace encore... et ce malgré les déclarations du ministère:

- Mme Podeur, directrice générale de l'offre de soins: « ...l'absence d'adhésion à l'ordre ne doit pas empêcher le recrutement dans les établissements de santé ainsi que la mise sous statut et la titularisation des nouveaux diplômés... »

-et celle de Mme Nora Bera, secrétaire d'état à la santé, qui répond sur « actusoins » que c'est aux infirmières et infirmiers de décider s'ils veulent d'un ordre ou non.

Nous devons persister dans le refus d'adhérer et de cotiser,.

Nous devons réaffirmer par tous les moyens, rassemblements de protestations, motions, courriers... le rejet de l'ordre à nos directions, nos tutelles...

Pensez à demander et envoyer la carte postale au Président de la République

A l'occasion du procès intenté par l'ordre contre «Résilience» et son président le 20 mars, un rassemblement est organisé devant le tribunal de grande instance de paris.



Union syndicale
Solidaires



Rassemblement

à Paris

le 20 mars

de 12h à 15h

Place du Chatelet

devant le TGI de Paris

Fédération Sud Santé-
Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 PARIS
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris, le 15 Mars 2012